

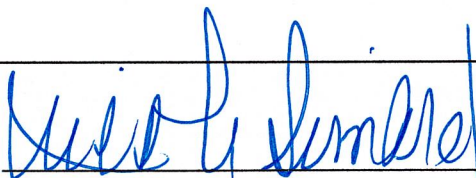
Rapport annuel 2024 des comités paritaires

Loi sur les décrets de convention collective (c. D-2, a. 23)

Nom du comité COMITÉ PARITAIRE DE L' ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS DE LA RÉGION DE QUÉBEC
Adresse du siège social 720, rue d'Éverell #200 Québec, Québec G1C 0N2

Nom du décret	C.D-2, r. 16 (Décret sur le personnel d'entretien D'édifices publics de la région de Québec)

Signature :



Date :

27 Mars 2025

Partie 2 - Données administratives

Partie 2 : À transmettre au Ministère au plus tard le 31 mars 2025

Tableau VI - Exams de qualification

Tableau VII - Réclamations

Tableau VIII - Poursuites au civil

Tableau IX - Poursuites au pénal

Tableau X - Liste des réclamations transmises au procureur pour poursuites civiles et celles en instance devant les tribunaux

Tableau XI - Inspections dans les entreprises

Tableau VI – Examens de qualification

Notes :

- (1) À remplir par le comité qui détient un règlement de qualification.
- (2) **N. Candidats** : indiquer le nombre de candidats inscrits à un examen.
Le « nombre de réussites » + le « nombre d'échecs » doit = le « nombre de candidats ». Un candidat absent est compté dans le « nombre d'échecs ». Si le total diffère, en expliquer la différence.
- (3) **N. Présents** : inscrire le nombre de candidats présents à un examen.
- (4) **N. Réussites** et **N. Échecs** : inscrire le nombre de candidats ayant réussi et échoué l'examen.
- (5) **N. Séances** : indiquer le nombre de séances par trimestre.
- (6) **Totaux pour les 4 trimestres** : faire le total pour chaque rubrique.

Métier	1 ^{er} trimestre					2 ^e trimestre					3 ^e trimestre					4 ^e trimestre						
	N. Candidats	N. Présents	N. Séances	N. Réussites	N. Échecs	N. Candidats	N. Présents	N. Séances	N. Réussites	N. Échecs	N. Candidats	N. Présents	N. Séances	N. Réussites	N. Échecs	N. Candidats	N. Présents	N. Séances	N. Réussites	N. Échecs		

Totaux pour les 4 trimestres :

- nombre de candidats inscrits	0
- nombre de séances	0
- nombre de candidats présents	0
- nombre de réussites	0
- nombre d'échecs	0

Honoraires pour chaque examinateur 0.00 \$

Frais exigés pour chaque candidat :

- à l'apprentissage	0.00 \$
- à la qualification	0.00 \$

Tableau VII – Réclamations

Notes :

- (1) Considérer ou compiler une seule fois l'entreprise qui a fait l'objet de plusieurs réclamations.
 (2) Les montants inscrits sous chaque rubrique ne doivent pas comprendre la pénalité de 20 % (a. 22-c) de la loi ni les autres infractions pénales commises en vertu des articles 30 à 39 de la loi.
 (3) Inscrire **toutes les réclamations en suspens** incluant celles transmises au procureur pour procédures légales.
 (4) Si une modification augmente la réclamation initiale, cette augmentation est reportée à l'item « **Facturées au cours de l'année** ».
 (5) Indiquer le total des réclamations * en suspens + les réclamations « facturées » au cours de l'année.
 (6) Indiquer **les réclamations réduites** pour les motifs suivants : annulation, compromis, correction, règlements hors cour.
 (7) Ce montant est le résultat des rubriques suivantes : * en suspens au 1^{er} janvier + « facturées au cours de l'année » - « Perçues » - « Modifiées » - « Autres modifications ».

Réclamations	Nombre de réclamations	Nombre d'entreprises (1)	Montant (2)	Nombre de salariés concernés
En suspens au 1 ^{er} janvier de l'année (3)	381		686 707.59	
Plus : Facturées au cours de l'année (4)	464	72	433 108.96	464
Total « en suspens » + « facturées » (5)	845		1 119 816.55	
Moins : Perçues au cours de l'année	436	60	209 780.76	436
Moins : Modifiées à la suite d'une faillite	0	0	0	0
Moins : Modifiées à la suite d'un jugement	0	0	0	0
Moins : Autres modifications (4-6)	117	5	240 480.80	117
Solde : En suspens au 31 décembre de l'année (7)	292		669 554.99	

Total des pénalités perçues au cours de l'année (a. 22-c de la LDCC) : 23 021.47\$

Nombre d'entreprises visées par ces pénalités : 47

Montant total des infractions pénales : 14 066.11\$

Nombre d'entreprises visées par ces infractions : 50

Tableau VIII – Poursuites au civil (1)

Note :

(1) Le nombre de poursuites « **en suspens au 1^{er} janvier** » est additionné à celles « **inscrites au cours de l'année** »; de ce résultat, soustraire les poursuites « **retirées au cours de l'année** » et celles « **jugées au cours de l'année** ». Le total obtenu est celui devant apparaître à l'item poursuites « **en suspens au 31 décembre de l'année** ».

Nombre de poursuites	En suspens au 1 ^{er} janvier de l'année	Inscrites au cours de l'année	Retirées au cours de l'année	Jugées au cours de l'année	En suspens au 31 décembre de l'année
	22	22	1	9	34

Tableau IX – Poursuites au pénal (1)

Note :

(1) Le nombre de poursuites « **en suspens au 1^{er} janvier** » est additionné à celles « **inscrites au cours de l'année** »; de ce résultat, soustraire les poursuites « **retirées au cours de l'année** » et celles « **jugées au cours de l'année** ». Le total obtenu est celui devant apparaître à l'item poursuites « **en suspens au 31 décembre de l'année** ».

	En suspens au 1 ^{er} janvier de l'année	Inscrites au cours de l'année	Retirées au cours de l'année	Jugées au cours de l'année	En suspens au 31 décembre de l'année
Nombre de poursuites	121	159	18	70	192
Nombre de chefs d'accusation	861	851	74	406	1232

Tableau X – Liste des réclamations transmises au(x) procureur(s) pour poursuites civiles et de celles en instance devant les tribunaux

En suspens au 31 décembre 2024

Nom de l'employeur poursuivi (Liste chronologique)	Montant de la réclamation	Date de la réclamation	Date de la remise au procureur	Date de l'inscription de la poursuite
PAYSAGEMENT DJ RÉCLAMATION # 8488	771.34\$	31-07-2017	28-08-2017	18-10-2017
PAYSAGEMENT DJ RÉCLAMATION # 8541	2 736.47\$	28-08-2017	28-08-2017	18-10-2017
PAYSAGEMENT DJ RÉCLAMATION # 8567	3 834.23\$	18-09-2017	25-09-2017	18-11-2017
PAYSAGEMENT DJ RÉCLAMATION # 8519	2 967.67\$	31-10-2017	13-11-2017	02-02-2018
PAYSAGEMENT DJ RÉCLAMATIONS # 8988 ET 8989	44 611.29\$	24-08-2018	12-09-2018	03-06-2019
ENTRETIEN MÉNAGER I.D. RÉCLAMATIONS #9946 ET 9947	2 044.60\$	29-11-2019	13-12-2019	03-02-2020
ENTRETIEN MÉNAGER I.D RÉCLAMATIONS # 20257-01 À 20257-09	3 939.44\$	03-09-2020	18-09-2020	19-10-2020
ENTRETIEN MÉNAGER I.D. RÉCLAMATION # 20317-01	2 508.37\$	27-10-2020	10-11-2020	14-01-2021
D.N CLEAN RÉCLAMATIONS # 20225-12 À 20225-14	1 137.84	11-08-2020	03-09-2020	06-10-2020
MAINTENANCE SBT INC. RÉCLAMATIONS # 20283-01 À 20283-10	16 225.69\$	12-03-2021	31-03-2021	25-05-2021
CHRISTIAN COGNAT RÉCLAMATION # 20471-01	1 121.15\$	17-05-2021	26-05-2021	27-05-2021
SPÉCIALITÉ R.L. INC. RÉCLAMATION # 20575-01	3 125.13\$	22-09-2021	18-10-2021	22-10-2021
MAINTENANCE SBT INC. RÉCLAMATION #20605-01	620.50\$	01-11-2021	10-11-2021	29-11-2021
ENTRETIEN MÉNAGÉ JPOITRAS RÉCLAMATION # 20609-01	1 170.44\$	10-11-2021	10-12-2021	02-02-2022
ENTRETIEN MÉNAGÉ JPOITRAS RÉCLAMATION # 20651-01	1 787.66\$	06-01-2022	18-01-2022	02-02-2022
MAINTENANCE SBT INC. RÉCLAMATIONS # 20669-01 ET 20669-02	618.03\$	04-03-2022	21-03-2022	29-11-2022
MAINTENANCE SBT INC. RÉCLAMATION # 20694-01	1 519.36\$	01-04-2022	06-04-2022	29-11-2022
ENTRETIEN MÉNAGÉ JPOITRAS RÉCLAMATION # 20707-01	1 633.80\$	22-04-2022	24-05-2022	27-05-2022
ENTRETIEN MÉNAGÉ JPOITRAS RÉCLAMATION # 20722-01	1 282.13\$	25-05-2022	25-05-2022	27-05-2022
ENTRETIEN MÉNAGÉ JPOITRAS RÉCLAMATIONS # 20744-01 À 20744-03	5 367.08\$	28-06-2022	29-06-2022	18-09-2022
ENTRETIEN BORÉAL (2020) RÉCLAMATIONS # 20878-01 À 20878-10	21 952.48\$	16-03-2023	07-07-2023	13-07-2023
SERVICE D'ENTRETIEN HUOT INC. RÉCLAMATION # 20954-01	4 365.40\$	04-07-2023	08-08-2023	02-10-2023
SERVICE D'ENTRETIEN HUOT INC. RÉCLAMATION # 20982-01	5 063.19\$	27-07-2023	08-08-2023	02-10-2023
TOURE CLEANING SERVICES RÉCLAMATIONS # 20985-01 À 20985-40	64 487.57\$	02-08-2023	08-08-2023	15-09-2023
TOURE CLEANING SERVICES RÉCLAMATIONS # 20988-01 À 20988-58	143 217.48\$	03-08-2023	08-08-2023	15-09-2023
Total	338 108.34\$			

Tableau X – Liste des réclamations transmises au(x) procureur(s) pour poursuites civiles et de celles en instance devant les tribunaux

En suspens au 31 décembre 2024

Nom de l'employeur poursuivi (Liste chronologique)	Montant de la réclamation	Date de la réclamation	Date de la remise au procureur	Date de l'inscription de la poursuite
TOURE CLEANING SERVICES RÉCLAMATIONS # 20995-01 À 20995-55	123 679.62\$	28-08-2023	08-08-2023	15-09-2023
9347216 CANADA INC. RÉCLAMATION # 20962-01	17 400.56\$	13-10-2023	08-11-2023	21-02-2024
9214-9665 QC INC. DC MAINTENANCE RÉCLAMATION # 21092-01	9 669.60\$	04-03-2024	03-04-2024	11-06-2024
ENTREPRISES K.T / KEVEN THIBEAULT RÉCLAMATIONS # 21115-01 À 21115-02	8 322.93\$	01-05-2024	15-05-2024	19-06-2024
9061-1574 UNITED ET 9509-5626 QUÉBEC RÉCLAMATIONS #21125-01 À 21125-04	15 057.71\$	13-05-2024	12-06-2024	12-09-2024
NETTOYAGE SOLUNET RÉCLAMATIONS # 21133-01 À 21133-07	1 305.70\$	30-05-2024	07-06-2024	17-06-2024
9347216 CANADA JR MAINTENANCE RÉCLAMATION # 21141-01	591.23\$	04-06-2024	11-09-2024	26-11-2024
SERVICE TARZICO RÉCLAMATION #21153-01	447.14\$	20-06-2024	06-08-2024	16-09-2024
9061-1674 QC / UNITED RÉCLAMATION #21148-01	26 782.42\$	03-07-2024	15-08-2024	19-08-2024
MODERN CONCEPT D'ENTRETIEN RECLAMATIONS # 21137-01 ET 21137-02	18 643.00\$	05-07-2024	06-08-2024	19-08-2024
ENTRETIEN NETTOYAGE DM INC. RÉCLAMATIONS # 21164-01 ET 21164-02	8 572.69\$	08-07-2024	02-10-2024	16-12-2024
MODERN CONCEPT D'ENTRETIEN RECLAMATIONS # 21169-01 ET 21169-02	12 163.26\$	12-07-2024	06-08-2024	19-08-2024
9214-9665 QC IN. / DC MAINTENANCE RÉCLAMATION # 21167-01	9 656.48\$	23-07-2024	15-08-2024	26-08-2024
MODERN CONCEPT D'ENTRETIEN RECLAMATIONS # 21173-01 ET 21173-02	23 453.09\$	29-07-2024	10-10-2024	16-10-2024
9087-5469 QUÉBEC INC. RECLAMATION # 21191-01	4 523.45\$	13-09-2024	02-10-2024	24-10-2024
PIERRE-LUC CLOUTIER RECLAMATION # 21209-01	3 161.53\$	03-10-2024	01-11-2024	04-12-2024
MAJOREDOME RECLAMATION # 21211-01	2 811.26\$	08-10-2024	05-11-2024	20-11-2024
BEL-CIR INC. RÉCLAMATIONS # 21222-01 A 21222-04	2 218.49\$	01-11-2024	28-11-2024	02-12-2024
PIERRE-LUC CLOUTIER RECLAMATION # 21233-01	8 338.97\$	19-11-2024	19-11-2024	04-12-2024
TOTAL PAGE 2	296 799.13\$			
Total page 1 et 2	634 907.47\$			

Tableau XI – Inspections dans les entreprises

Notes :

- (1) **Inspection régulière** : Indiquer le nombre d'inspections auprès des employeurs, professionnels ou non, déjà assujettis au décret concernant le respect des conditions prévues au décret et aux règlements.
- (2) **Inspection spéciale** : Indiquer le nombre d'inspections à la suite d'une plainte d'un salarié assujetti ou non, en regard de l'application des dispositions du décret.
- (3) **Inspection sur le champ d'application** : La première inspection effectuée à la suite d'une plainte, d'une dénonciation ou d'une vérification du champ industriel, professionnel ou territorial du décret. Indiquer le nombre d'inspections.
- (4) **Autre inspection** : Indiquer le nombre d'inspections concernant toute matière non prévue aux inspections précédentes, telle que : information, qualification, classification ou réclamation.
- (5) **Employeur** : Tel que défini au paragraphe f) de la Loi sur les décrets de convention collective.
- (6) **Employeur professionnel** : Tel que défini au paragraphe g) de la Loi sur les décrets de convention collective.
- (7) **Entreprises visitées** : Indiquer le nombre d'entreprises visitées, gérées par des employeurs, professionnels ou non.
- (8) **Salariés concernés** : Indiquer le nombre de salariés directement concernés par l'inspection. Ne pas compléter cette colonne, sous la rubrique « champ d'application ».
- (9) **Inspecteurs au CP** : Indiquer le nombre d'inspecteurs du Comité paritaire.

Inspections	Employeurs concernés (5)	Employeurs professionnels concernés (6)	Visites	Entreprises visitées (7)	Salariés concernés (8)
Régulières (1)	37	500	537	537	7 795
Spéciales (2)	1	25	26	26	38
Champs d'application (3-8)	2013	82	1638	2095	
Autres inspections (4)	0	50	50	50	426

Nombre d'inspecteurs au Comité paritaire : 6 inspecteurs

- 5 inspecteurs à temps complet
- 1 inspecteur à 24heures par semaine

Appels salarié (es) : 1 555
 Appels employeurs: 3 393
 Courriels traités: 8 161